



Monceau Ethique

FR0007056098

Prospectus simplifié

Le prospectus simplifié est le document d'information clé pour tout investisseur. Il fournit les éléments essentiels à la prise de décision, dans une présentation claire et exhaustive. Il fait la synthèse des informations contenues dans la note détaillée. Ce document doit être remis obligatoirement au futur investisseur, préalablement à la souscription. Ce document, pour sa partie statistique, fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

I - Partie A, statutaire

II - Partie B, statistique

PARTIE A STATUTAIRE

Présentation succincte

Code Isin	FR0007056098
Dénomination	Monceau Ethique
Forme juridique	Fonds Commun de Placement de droit français
Date de création	05/03/2001
Compartiment / nourricier	Néant
Société de Gestion	La Française des Placements Investissements
Gestionnaire comptable par délégation	BNP Paribas Asset Servicing
Dépositaire	BNP Paribas Securities Services
Commissaire aux comptes	Cabinet Sellam, représenté par Patrick Sellam
Commercialisateur	Monceau Assurances

Informations concernant les placements et la gestion

Classification	Actions Internationales
OPCVM d'OPCVM	Jusqu' à 100 % de l'actif net
Objectif de gestion	Obtenir, sur la durée de placement recommandée, la performance du fonds en investissant sur des titres socialement responsables.
Indicateur de référence	Monceau Ethique n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, le Fonds peut être comparé aux indices larges représentatifs du marché des actions européennes, tels que le MSCI Europe. L'indice MSCI Europe est un indice représentant plus de 500 capitalisations boursières des pays européens, calculé tous les jours par Morgan Stanley Capital International.

<p>Stratégie d'investissement</p>	<p>Monceau Ethique est principalement composé de parts ou d'actions d'OPCVM « actions internationales » investis dans des entreprises qui remplissent des conditions dites de « développement durable ».</p> <p>La notion de développement durable repose sur la sélection de valeurs susceptibles de dégager régulièrement des bénéfices et donc d'apporter de la valeur de manière récurrente. Ces sociétés doivent respecter un certain nombre de critères environnementaux, sociaux et managériaux, dont la plus grande transparence et honnêteté envers les actionnaires.</p> <p>Les critères de sélection de Monceau Ethique incluent notamment le respect de l'environnement, la qualité des relations sociales dans l'entreprise, les relations avec les fournisseurs, l'interdiction du travail des enfants, le gouvernement d'entreprise ... (liste non limitative).</p> <p><u>Processus de sélection des fonds sous-jacents :</u></p> <p>Pour la sélection de fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une liste de fonds disponibles pour investissement établie à l'issue du processus de due diligence. Chaque fonds proposé pour investissement fait l'objet d'une validation interne, portant sur des critères financiers et juridiques, incluant en particulier les critères d'éligibilité du Règlement Général de l'AMF.</p> <p>La sélection des fonds est effectuée sur la base d'une analyse quantitative, centrée sur la sensibilité des performances aux facteurs de marché et d'une analyse qualitative, portant notamment sur les risques opérationnels inhérents à l'organisation de la plate-forme de gestion.</p> <p>Le Fonds est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins et jusqu'à 100% sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays.</p> <p>Le Fonds peut par ailleurs intervenir de manière ponctuelle sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques des marchés actions, taux et/ou change pour tirer parti des variations de marché dans le but de réaliser l'objectif de gestion.</p> <p>La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est fixée à 100% de l'actif net du Fonds.</p> <p>En outre, le Fonds peut procéder à des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres pour (i) assurer le placement des liquidités disponibles (prise en pension), (ii) optimiser le rendement du portefeuille (prêt de titres), (iii) constituer une position d'arbitrage destinée à tirer profit d'opportunités de marché.</p>
--	---

<p>Profil de risque</p>	<p><i>Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.</i></p> <p>Le Fonds est exposé à plusieurs facteurs de risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) un risque de baisse des actions ou OPCVM actions détenus en portefeuille: les baisses des marchés d'actions peuvent entraîner des baisses importantes de la valeur liquidative du fonds. Le degré d'exposition du fonds au risque actions sera compris entre 60% et 100% ; (ii) un risque de contre-performance des fonds sous-jacents, propre aux stratégies d'investissement développées par ces Fonds, qui fait baisser la valeur liquidative ; (iii) un risque de perte en capital : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué ; (iv) un risque de change pour le porteur de parts résident de la zone euro. Le risque de change est le risque de baisse des investissements par rapport à la devise de référence du portefeuille en Euro. La fluctuation des monnaies par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur de ces instruments et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
<p>Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type</p>	<p><u>Souscripteurs concernés</u> : dédié à 20 porteurs au plus.</p> <p><u>Profil du souscripteur type</u> :</p> <p>Le Fonds est destiné en priorité à des investisseurs qui recherchent un instrument de diversification de leurs placements en actions au moyen d'investissements dans des entreprises qui remplissent des conditions dites de « développement durable ».</p> <p>La durée minimum de placement recommandée est supérieure à deux ans.</p> <p><u>Proportion du patrimoine financier qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds</u> :</p> <p>Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds dépend de la situation financière de l'investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à moyen terme, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est fortement recommandé à l'investisseur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du Fonds.</p>

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

i) Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent au commercialisateur.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux, Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	2% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	2% maximum
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative x nombre de parts	Néant

Voir note détaillée

ii) Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Frais de fonctionnement et de gestion [Taux, Barème (TTC)]
Frais de fonctionnement (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1% TTC de l'actif net.
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : société de gestion, dépositaire	<p>Société de gestion : montant de la transaction</p> <p>Dépositaire : nombre de transactions (pour les transactions) ; montant de la position débitrice ou créditrice (pour les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres)</p>	<p>Instruments monétaires : 0,012% ; part revenant au dépositaire : 22 euros pour les valeurs françaises et 35 euros pour les valeurs étrangères</p> <p>Autres produits de taux : 0,024%, part revenant au dépositaire : 22 euros pour les valeurs françaises et 35 euros pour les valeurs étrangères</p> <p>Convertibles < 5 ans : 0,06% part revenant au dépositaire : 22 euros pour les valeurs françaises et 35 euros pour les valeurs étrangères</p> <p>Convertibles > 5 ans : 0,24% part revenant au dépositaire : 22 euros pour les valeurs françaises et 35 euros pour les valeurs étrangères</p> <p>Actions : 0,36% dont part revenant au dépositaire : 22 euros pour les valeurs françaises et 35 euros pour les valeurs étrangères</p> <p>Futures : 5 € par lot (revenant à la société de gestion)</p> <p>Swaps de taux et swaps de change : 35 euros revenant intégralement au dépositaire</p> <p>Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres : - débit : Eonia + 0,5% l'an (revenant intégralement au dépositaire); - crédit : Eonia -0,5% l'an (revenant intégralement au dépositaire).</p>

Commissions en nature : néant

Frais de gestion indirects maximum supportés par le fonds : les frais de gestion fixes des OPCVM dans lesquels le Fonds est investi ne dépassent pas 2% TTC l'an.

iii) Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

iv) Informations d'ordre commercial

Conditions de souscription et de rachat	Les ordres de souscriptions et rachats portent sur un nombre entier de parts, sont reçus par La Française des Placements Investissements, sont centralisés le jeudi avant 11 heures et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le montant minimum de souscription initiale est de 160 000 euros.
Date de clôture de l'exercice	Dernier jour de bourse du mois de décembre.
Affectation des résultats	OPCVM à parts de capitalisation
Périodicité de calcul de la valeur liquidative	Hebdomadaire, chaque jeudi. En cas de fermeture du marché (calendrier de référence : Euronext) et de jours fériés légaux, la valeur liquidative est alors calculée le jour de bourse précédent.
Lieu et modalité de publication des valeurs liquidatives	La valeur liquidative est disponible sur le site www.placements.fr
Devise de libellé des parts	EURO
Date de création	Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 06/02/2001. Il a été créé le 05/03/2001.

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**La Française des Placements Investissements
17 rue de Marignan
75008 Paris**

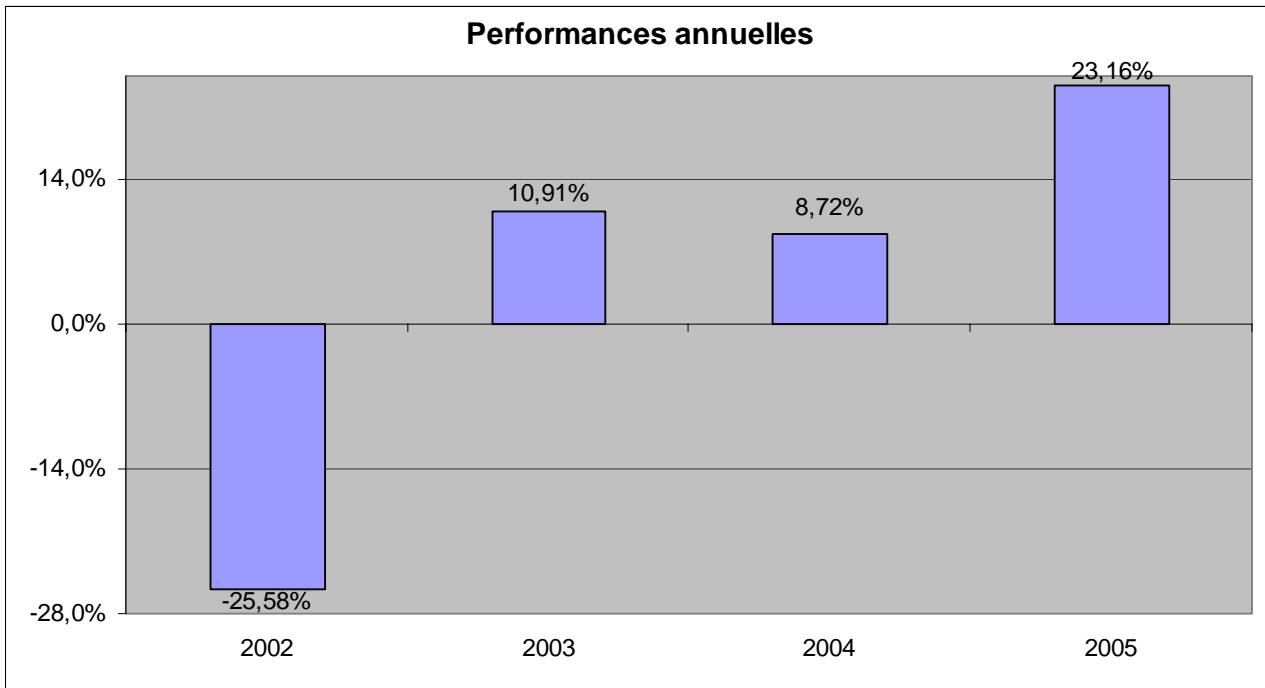
Date de publication du prospectus : 24/04/2006

**Le site de l'AMF www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.
Le présent prospectus doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.**

Monceau Ethique

PARTIE B STATISTIQUE

Performances du FCP au 29 décembre 2005



NB : performances flat en Euro

Performances	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	23,16%	14,01%	NA
Benchmark	NA	NA	NA

NB : performances en Euro, annualisées pour les périodes supérieures à l'année

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Elles ne sont pas constantes dans le temps.